



Dernière réunion d'échange sur le pouvoir d'achat

28 septembre 2022

En préambule, la Direction a annoncé qu'elle proposait **de manière unilatérale** des mesures dont le budget total n'était pas négociable, afin de ne pas impacter les futures négociations 2023 qui, selon elle, tiendront compte de l'inflation, de l'augmentation du SMIC, etc...

Sa proposition était donc l'attribution d'une prime d'un montant variable en fonction du salaire, et dans la limite de 2,5 fois le SMIC.

Pour le SNI-UNSA, il est inconcevable que la Direction se permette de ne pas considérer **l'intégralité des salariés** de FPT France. Pour cette raison, nous avons demandé :

- une prime pour tous les salariés avec un salaire jusqu'à **3 SMIC**.
- la **possibilité** pour les autres salariés (au-delà de 3 SMIC) de monétiser des jours de RTT.

Au terme de ces échanges, la Direction a finalement décidé ce qui suit :

- une prime de **400 €** pour un salaire **jusqu'à 2 SMIC**
- une prime de **200 €** pour un salaire **entre 2 et 3 SMIC**
- la possibilité de monétiser jusqu'à **3 RTT avec 25% de majoration** pour l'ensemble des salariés.

Pour info, notre demande de monétisation des RTT ne concernait que les salariés non éligibles à la prime, n'en déplaise aux détracteurs **qui apparemment n'ont rien compris et vous manipulent par le mensonge**. Au final, la Direction a décidé d'élargir **cette possibilité** à tous les salariés, avec une majoration de 25%.

Cette prime PEPA 2022 est évidemment largement insuffisante par rapport à **nos attentes à TOUS**, mais nous avons réussi, au moins, à ne laisser aucun salarié de côté en obtenant des mesures pour chaque catégorie de personnel.

Le SNI-UNSA a bien pris note des belles paroles de notre Direction concernant les futures NAO et espère qu'elle se présentera avec des propositions pour une fois en adéquation avec les attentes de tous les salariés.